

*Jeudi 10 février 2022*

**Circonscription de Gradignan**

**Présents :**

**Présidente : Mme BLAISONNEAU, Directrice de l'école**

Equipe enseignante :	Mme SIBIRIL, Mme GAUCHOU, Mme SARROUILHE, Mr FOURNIER de LAURIERE, Mme NOIZEE, Mme DUHAMEL, Mme GAGNEPAIN, Mme BLAISONNEAU (Mr RAYNAUD est excusé).
Le maire ou son représentant :	Mme BOURGADE , Mr BARBESSOU
Les représentants de parents d'élèves	Mmes ALLAIN, MARCHAND, CHERBONNIER, TECHENEY, LATHOUMETIE
Invités:	Mme DELAS (Directrice CLSH)

***Début du conseil d'école : 18h00***

**Secrétaires de séance : Mme NOIZEE et Mme ALLAIN**

***Fin du conseil d'école : 19h45***

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 02 juin 2022.

Fait à Saint-Morillon, le 15 février 2022.

La Directrice,  
Mme BLAISONNEAU

Les Secrétaires de séance :  
Mme NOIZEE et Mme ALLAIN

Mme BLAISONNEAU débute le conseil d'école en rendant hommage à Anaïs BATTSENGEL, ancienne élève qui a fait toute sa scolarité à l'école de Saint-Morillon et qui est décédée en début de semaine. Elle a rencontré la famille pour apporter son soutien au nom de tous les enseignants, les Atsem, Mme le maire et son équipe.

## EDUCATION NATIONALE

---

### Fonctionnement de l'école

#### a/ Information sur les derniers protocole sanitaires

Le protocole sanitaire a été modifié de nombreuses fois depuis la rentrée et on espère que les parents s'y retrouvent !

Actuellement le protocole est le suivant (à la date du 10/02/2022):

- **Cadre sanitaire de niveau 3** pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré avec port du masque obligatoire à partir de 6 ans en intérieur et en extérieur. L'EPS est à privilégier en extérieur, ou avec des activités de basse intensité en intérieur.
- **Limitation du brassage entre élèves**, d'où la non-répartition des élèves dans les autres classes quand un enseignant est absent et non remplacé (ce qui implique la fermeture de la classe).
- **Si un élève est cas confirmé** (positif Covid), il ne vient pas à l'école et reste isolé pendant 7 jours. Cet isolement peut prendre fin au terme de 5 jours, en l'absence de symptômes depuis 48h, avec présentation d'un test PCR ou antigénique négatif.
- **Tous les élèves d'une classe sont considérés comme cas contacts** à partir d'un cas confirmé. Si le cas positif est asymptomatique, l'identification des cas contacts se fait sur les 7 jours précédents la date du prélèvement. Si le cas positif est symptomatique, alors l'identification des cas contacts se fera sur la période allant de 48h avant le début des signes et jusqu'au jour du dernier contact avec le cas confirmé.
- **Quand un élève est cas contact** il n'a pas à s'isoler s'il réalise des autotests à J0, J2 et J4. La directrice transmet aux parents (via le cahier de liaison ou par mail) un courrier expliquant la marche à suivre, et qui permet la délivrance de 3 autotests gratuits en pharmacie. Une attestation sur l'honneur est également transmise. Les élèves doivent présenter cette attestation complétée et signée pour pouvoir revenir à l'école. En l'absence de présentation de ce document, il y a suspension de l'accueil à l'école pour une durée de 7 jours.
- **Pas d'obligation de dépistage** pour les élèves ayant contracté le Covid-19 au cours des deux derniers mois.

Pour information, à ce jour (au 10/02/22) 63 élèves de l'école ont contracté le Covid soit 31% des élèves.

L'Education Nationale a fourni fin janvier des masques chirurgicaux aux enseignants de l'élémentaire et des masques FFP2 aux enseignantes de maternelle ainsi qu'aux Atsem. Des attestations pour la délivrance gratuite d'autotests en pharmacie ont également été données.

L'équipe enseignante rappelle que **si un enfant est positif au Covid, ou absent pour tout autre maladie, le lien avec l'école doit être maintenu**. L'élève est ainsi informé des cours et exercices faits en classe et peut se voir communiquer les mêmes documents que ceux distribués en classe (photocopies ou mails). Cette continuité pédagogique prend du temps, notamment car les enseignants dispensent en même temps les cours en présentiel.

Cependant, il n'y aura **pas de continuité pédagogique pour les absences pour convenance personnelle**.

#### b/ Sécurité à l'école

Un **exercice PPMS attentat-intrusion** a eu lieu 27 janvier, sur le temps de classe, avec succès. Il faudra cependant penser à installer un système de stores ou de rideaux dans les classes de CP et GS-CP pour occulter les fenêtres (condition nécessaire pour un confinement efficace des élèves dans la classe).

Un travail d'écoute des différents types de sonnerie (incendie / intrusion / risques majeurs) est fait en classe pour rappeler aux élèves quel type de comportement adopter en fonction du risque : évacuer l'école, se confiner, ....

## c/ Préparation de la rentrée 2022-2023

La mairie va envoyer aux familles, début mars, les dossiers d'inscription scolaire pour la rentrée prochaine. Peu d'enfants semblent prévus en PS pour l'instant (16). Les chiffres seront affinés d'ici le prochain conseil d'école.

## **II/ Projets et vie de l'école**

### a/ Bilan intermédiaire des projets de classe

Plusieurs projets sont prévus, d'autres ont été annulés ou reportés.

**Maternelle** : Projet autour de l'eau avec l'association Pêche 33 est maintenu: 3 interventions autour de l'éducation à l'environnement et une sortie pêche à Saint-Morillon, au Gât-Mort.

Concert « *Les contes des mille et une nuits* » en décembre au théâtre Fémina, pour les classes de PS et MS-GS a été annulé. Pas de date de report pour l'instant.

#### **Classes de CP et CE1**

Concert « *Robin des bois* » en janvier au théâtre Fémina a été annulé. Un report prévu peut-être fin juin.

Sortie avec nuitée de 2 jours sur le Bassin d'Arcachon, au mois de mai, est annulée (problèmes de réservation). La classe de CE1 devrait partir 2 jours à Villandraut pour un séjour « médiéval » (9 et 10 mai) : rallye patrimoine, ateliers héraldique et calligraphie, fabrication de pain,...

#### **Classes de CE2, CM1 et CM2**

Concert « *La véritable histoire du chaperon rouge* » en avril, à Saint-Emilion, est maintenu.

Sortie de 4 jours dans les Pyrénées du 17 au 20 mai (CE2, CM1 et CM2) : la demande d'autorisation de sortie avec nuitée a été envoyée à l'inspection. Le coût du transport a fortement augmenté depuis deux ans ce qui implique une hausse du prix du voyage. Une aide exceptionnelle a été demandée à la mairie.

Projet artistique autour de Léo Drouyn, en partenariat avec le Clem et L'Education Nationale (classe de CE2-CM1) : les élèves ont bénéficié de l'intervention en classe d'un conseiller pédagogique en arts plastiques, ont découvert la technique du dessin au fusain. Ils iront visiter l'abbaye de la Sauve Majeure avant de se lancer dans la gravure.

Projet jardinage (CE2) : Mr RAYNAUD devait dès aujourd'hui commencer à planter des arbustes avec ses élèves à l'entrée de l'école. Suite à son absence, c'est Mme NOIZEE qui a pris le relai avec ses élèves.

**Fête de l'école / cross** : à ce jour nous ne pouvons pas prévoir si de tels événements peuvent être organisés en fin d'année, n'ayant pas de visibilité sur les futurs protocoles sanitaires. Si une fête de l'école devait se faire, elle aurait lieu le vendredi soir 1<sup>er</sup> juillet (les cours s'arrêtant le jeudi 7 juillet au soir).

L'organisation d'un cross semble plus facile (l'équipe enseignante attend de voir le nouveau protocole sanitaire).

### b/ Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Au sein de l'école, les liaisons inter-cycles sont facilitées par la présence de tous les niveaux sur un même lieu, et la proximité des enseignants (entente et dialogue). Cela se traduit notamment en CP par une même progression sur les deux classes avec l'utilisation des mêmes supports d'apprentissage (méthode de lecture, fichier de maths).

Les échanges de service entre enseignants mis en place cette année fonctionnent très bien : Mme GAUCHOU prend en charge des élèves de CE2 ou de CM1, les après-midis, pendant le temps de sieste des élèves de Petite Section.

La liaison avec le second degré est cette année plus compliquée vu que le collège de secteur ne sera plus celui de La Brède à la rentrée prochaine. Pour l'instant nous n'avons aucune information sur le nouveau collège de Saint-Selve et l'organisation de la rentrée des futurs 6<sup>e</sup>. Nous informerons les parents dès que nous le pourrons.

## MAIRIE

---

Mr BARBESSOU remercie l'équipe enseignante et Magali Delas pour leur implication et leur adaptation en cette période compliquée de crise sanitaire.

Il annonce qu'après discussion avec Mme BOURGADE et Mr HEINTZ, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, une aide exceptionnelle sera accordée pour aider au financement du voyage des classes de CE2, CM1 et CM2 dans les Pyrénées. Ceci va permettre de réduire le coût du voyage de 10€ par enfant (90€ pour 4 jours au lieu de 100€). L'équipe enseignante remercie la mairie pour cette décision.

Mr BARBESSOU répond ensuite aux questions des représentants de parents d'élèves. (cf compte-rendu ci-joint).

Le conseil d'école se termine à 19h45.